

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE-AGATHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Daniel BALISONI, Maire.

Présents : Daniel BALISONI, Thierry GOYON, Robert TISSIER, Daniel FAIVRE, Marie YOUX

Absent ayant donné procuration : Jean-Louis GOYON à Thierry GOYON

Absents : Patrice BUSSON, Yannick CHARRIER, Cyprien GOUTTEPIFFRE

Secrétaire de séance : Marie YOUX

Date de la convocation : le 15 septembre 2025

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

Membres en exercice : 9

Présents : 5

Procurations : 1

Votants : 6

Quorum de 5 atteint

2025-08-00 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 AOÛT 2025

Votes Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

2025-08-01 VOIRIE 2025 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Vu le décret n°2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sainte-Agathe en date du 09 décembre 2024, référencée 2024-12-08,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de voirie 2025 :

- Chemin de la Montagne – réfection chaussée (160 ml)
- Chemin de la Vacherie – busage fossé (12 ml)
- Chemin de la Montagne – busage fossé (12 ml)
- Chemin de la Gonie – réfection accotements / busage (20 ml)

Monsieur le Maire présente l'offre de l'entreprise COLAS de Gerzat concernant ces travaux pour un montant total Hors Taxes de 19 695 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'entreprise COLAS de Gerzat qui a établi un devis pour un montant total de 19 695 € H.T. (*dix-neuf mille six-cent quatre-vingt-quinze euros hors taxes*), pour réaliser les travaux de voirie 2025
- d'autoriser le Maire à signer tous documents ayant trait auxdits travaux

Votes Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Réception en Sous-Préfecture le 29/09/2025

2025-08-02 RÉFECTION DU MUR OUEST DU CIMETIÈRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Vu le décret n°2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sainte-Agathe en date du 09 décembre 2024, référencée 2024-12-09,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de protection du mur ouest du cimetière sont prévus cette année, par la mise en place d'une cadette sur le mur existant et la réfection du crépi, permettant ainsi de pérenniser la consolidation globale de l'enceinte du cimetière.

Monsieur le Maire présente une offre de l'entreprise FERNANDES CONSTRUCTION SARL de La Monnerie le Montel, concernant ces travaux pour un montant total Hors Taxes de 21 635 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'entreprise FERNANDES CONSTRUCTION SARL qui a établi des devis pour un montant total de 21 635 € H.T. (*vingt-et-un mille six-cent-trente-cinq euros hors taxes*), pour réaliser les travaux de réfection du mur ouest du cimetière
- d'autoriser le Maire à signer tous documents ayant trait auxdits travaux

Votes Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Réception en Sous-Préfecture le 29/09/2025

2025-08-03 NOUVELLE VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE ISSU DE LA PARCELLE COMMUNALE AO207 AUX HABITANTS

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sainte-Agathe, en date du 27 mai 2024, référencée 2024-05-02, concernant une vente de bois de chauffage issu de la parcelle communale AO 207 destinée aux habitants,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sainte-Agathe, en date du 05 août 2024, référencée 2024-08-03, concernant une nouvelle vente de bois de chauffage issu de la parcelle communale AO 207 destinée aux habitants,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sainte-Agathe, en date du 07 avril 2025, référencée 2025-04-09, concernant une nouvelle vente de bois de chauffage issu de la parcelle communale AO 207 destinée aux habitants,

Considérant que suite à ces ventes, tout le bois n'a pas été vendu et qu'il reste ce jour environ 20 stères de bois,

Monsieur le Maire propose de réaliser une nouvelle vente de bois de chauffage aux saintagathois, selon les modalités suivantes :

- Sur demande écrite déposée en Mairie ou par mail avant le 28/02/2026
- La date du dépôt des demandes en Mairie déterminera l'ordre d'attribution des stères jusqu'à épuisement de la réserve de bois.
- Les personnes ayant déjà émis une demande peuvent faire une demande supplémentaire
- Le prix du stère de bois est proposé à 50€ (cinquante euros)
- Le bois est exclusivement destiné à de l'autoconsommation : la revente du bois est strictement interdite
- Les recettes issues de la vente de ce bois feront l'objet de titres émis à l'article 7028 au budget communal

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en vente le bois de chauffage restant, sorti de la parcelle communale AO n°207, aux habitants de la commune de Sainte-Agathe, aux élus municipaux en exercice et aux agents communaux, selon les modalités ci-avant exposées et charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette vente.

Votes Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Réception en Sous-Préfecture le 29/09/2025

2025-08-04 SUBVENTION COMMUNALE À L'ASSOCIATION « ÉLINE ESPOIR »

Monsieur le Maire expose :

Depuis 20 ans, l'association « Éline Espoir », récolte des fonds pour assurer le bien-être d'Éline Bouterige, jeune femme polyhandicapée domiciliée à Escoutoux.

La jeune femme est née avec une malformation cardiaque appelée transposition des gros vaisseaux. Cette pathologie, si traitée dans les premiers jours de vie, n'est pas mortelle. Mais l'opération d'Éline ne s'est pas déroulée comme prévu. Aujourd'hui son état est stable, et c'est notamment grâce à l'association, que ce but a pu être atteint.

Au fil du temps, l'association a changé de cap. Créée spécifiquement dans le but d'aider Éline et sa famille, elle s'est peu à peu ouverte aux autres, à mesure que la santé de la jeune fille se stabilisait.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention communale à cette association pour la soutenir dans son combat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser à l'association « Éline Espoir », une subvention communale d'un montant de 100€ (cent euros).

Votes Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Réception en Sous-Préfecture le 29/09/2025

➔ Arrivée de Cyprien GOUTTEPIFFRE

QUESTIONS DIVERSES

- **Reprise du fonds de commerce du Roc Blanc**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les gérants de l'auberge du Roc Blanc ont récemment annoncé leur départ pour cette fin septembre.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré dernièrement Monsieur Tony BERNARD, Président de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne, qui a en gestion le fonds de commerce de l'auberge. Ce dernier l'a informé que la communauté de communes ne souhaitait pas garder la gestion du fonds de commerce du restaurant et lui a demandé si la commune serait intéressée pour le racheter.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée sur cette question.

Après en avoir discuté, l'assemblée souhaite maintenir ce lieu de vie dans le Bourg. Pour ce faire, elle est prête à récupérer le fonds de commerce en gestion communale, compte-tenu du fait que la communauté de communes ne souhaite plus s'en occuper. L'assemblée souhaite faire une proposition de rachat du fonds de commerce du Roc Blanc à Thiers Dore et Montagne à hauteur de 20 000€. L'assemblée charge Monsieur le Maire de transmettre cette proposition à Monsieur Tony BERNARD.

- **Toiture de la Mairie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nouvelles infiltrations d'eau ont été constatées dans un des appartements de l'étage de la Mairie, côté ouest. Il précise avoir fait intervenir un professionnel qui l'a informé que la toiture était en mauvais état.

Monsieur le Maire a demandé un chiffrage des travaux de réfection de cette partie de la toiture. En effet, il conviendrait, sur toute la partie ouest du toit du bâtiment, de remplacer les tuiles. Or, les nouvelles tuiles étant plus lourdes que les anciennes et compte-tenu de la fragilité, à certains endroits, de la charpente, le couvreur a conseillé de la renforcer.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendra de prévoir ces travaux de réfection de la toiture ouest de la Mairie, avec renforcement de la charpente, pour 2026.

L'assemblée émet un avis favorable dans l'attente du devis.

- **Toiture de l'église**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a récemment constaté des infiltrations d'eau importantes dans l'église. L'eau s'infiltré par le toit et coule le long du câble électrique qui amène à l'interrupteur. Une protection de fortune a été mise en place par l'agent technique en attendant l'intervention de professionnels pour régler le problème de façon pérenne et lever ainsi le risque d'électrocution.

- **Cloche de l'église**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors du contrôle périodique de la cloche de l'église, l'entreprise Heur'tech l'a informé que les ferrures de suspension de la cloche étaient défectueuses et nécessitaient d'être remplacées. En effet, cette pièce sert essentiellement à maintenir la cloche lorsqu'elle sonne à la volée, c'est-à-dire avec un mouvement de balancier. Si la pièce venait à casser, la cloche se décrocherait. Aussi, Monsieur le Maire indique qu'il a commandé le remplacement de cette pièce en urgence pour éviter tout incident. Il informe l'assemblée que l'intervention a été chiffrée par l'entreprise à 1 254,60€ TTC.

- **Brocante**

Monsieur le Maire indique que la brocante qui s'est tenue le 07 septembre dernier a mobilisé peu d'exposants (une quarantaine) et peu de chalands. Il indique réfléchir au maintien ou non de cette manifestation pour les années à venir.

Fin de séance : 19h45

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

PAGE DE CLÔTURE

TABLE DE LA SÉANCE

DATE	OBJET	ORDRE	RÉF. DCM
22.09.2025	Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2025	00	2025-09-00
	Voirie 2025 : Choix de l'entreprise	01	2025-09-01
	Réfection du mur ouest du cimetière : Choix de l'entreprise	02	2025-09-02
	Nouvelle vente de bois de chauffage issu de la parcelle communale AO 207 aux habitants	03	2025-09-03
	Subvention communale à l'association « Éline Espoir »	04	2025-09-04
	Questions diverses	-	-

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Daniel BALISONI

Robert TISSIER

Thierry GOYON

Marie YOUX

Daniel FAIVRE

SIGNATURES

Le Maire, Président de séance, Daniel BALISONI,

La Secrétaire de séance, Marie YOUX,

